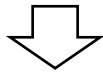


## Inscription de précaution

- Remplir le dossier d'inscription commun à tous les EHPAD (partie administrative uniquement) à disposition au secrétariat ou sur le site internet de la Ville de Clisson rubrique CCAS
- Déposer le dossier au secrétariat de la résidence ou envoi par courrier ou courriel [rjb@mairie-clisson.fr](mailto:rjb@mairie-clisson.fr)
- Le secrétariat est à votre disposition pour répondre à vos questions du lundi au vendredi de 9h à 16h30 et au 02 40 54 04 03

Par le demandeur lui-même  
ou sa famille



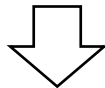
Un courrier est adressé pour confirmer ou non l'inscription selon critères d'admissibilité (zone géographique d'habitation, rapprochement familial...)

Par le secrétariat de la  
résidence

## Inscription + activation ou activation seule

- Faire remplir le dossier d'inscription (partie médicale) par le médecin traitant ou le médecin du lieu d'hospitalisation (grille autonomie + ordonnance + dossier avec date et signature de - de 3 mois) afin que le dossier puisse être positionné en liste d'attente
- Déposer le dossier au secrétariat de la résidence ou envoi par courrier ou courriel [rjb@mairie-clisson.fr](mailto:rjb@mairie-clisson.fr)

Par le demandeur lui-même  
ou sa famille



Etude du dossier à la commission d'admission qui se réunit environ tous les 2 mois

Directeur, Médecin coordonnateur et  
infirmière coordinatrice



Un courrier est adressé pour confirmer ou non l'inscription et/ou le placement sur liste d'attente selon critères d'admissibilité et compatibilité de l'état de santé avec les possibilités d'accompagnement

Par le secrétariat de la  
résidence

## Suivi du dossier

- Confirmer l'inscription tous les ans ou informer de l'annulation du dossier
- En cas d'évolution de l'état de santé, informer la Résidence et éventuellement transmettre un nouveau dossier médical

Par le demandeur lui-même  
ou sa famille

